



## “Construisons le parc de Bords de Deûle”

Contribution #Osons Saint-André

Association politique indépendante composée d'habitant.e.s dont 7 élu.e.s au Conseil municipal de Saint-André-lez-Lille

Un projet en majeure partie non négociable qui soulève de nombreuses questions sur la forme et sur le fond.

### Sur la forme de la concertation

Cette concertation s'intitule “Construisons le parc de Bords de Deûle” mais l'avenir de la friche “Solvay” ne se limite pas à la création d'un parc. **Le parc, c'est l'arbre qui cache la forêt de constructions !** C'est une façon de détourner l'attention sur la globalité des enjeux du secteur : un tramway, un nouveau quartier de “haute densité” (autour de 500 logements ? appelé “parc habité”), des équipements publics et une piscine métropolitaine.

Hors, si le tramway a fait l'objet d'une concertation qui s'est conclue sur l'absence de prise en compte de l'avis des habitants (préférant un passage rue Leclerc à Saint-André), **le nouveau quartier ou la piscine métropolitaine n'ont fait l'objet d'aucune discussion avec les élus locaux et les habitants.**

Ces projets apparaissent comme des “*invariants*” ; **mais qui décide que ces parties du projets, les plus structurantes, sont non négociables ?** La démarche “Bord de Deûle” portait l'ambition d'une meilleure implication des habitants dans un dialogue sincère pour l'avenir de notre territoire. Cette démarche “Bord de Deûle”, loin de la promesse initiale, s'est réduite à être un cénacle pour les 3 maires de Marquette, Saint-André et La Madeleine qui décident dans l'opacité la plus totale de ce qui serait négociable ou non.

- Les espaces publics ? C'est négociable.
- Le tracé du tramway ? **Non négociable**. Selon les maires, les habitants se sont trompés. Les maires décident donc pour nous.
- Une voie d'accès à la centrale béton ? **Non négociable**, les maires décident pour nous de prendre l'option qui détruit le boisement existant. Pas très cohérent quand on envisage la création d'un parc...
- Détruire la piscine historique pour construire une piscine métropolitaine ? **Non négociable**, les maires décident pour nous contre les options proposées par les études techniques.
- De nouvelles constructions le long de la rue Félix Faure ? **Non négociable**, les maires décident pour nous qu'il faut une haute densité.

Sur ce dernier point, il est assez surprenant que **la commune de Saint-André fasse le choix de ne pas respecter la programmation locale de l'habitat (PLH) de la MEL pour la période 2022-2028**. Ce document précise les projets de logements sur la période 2022-2028 : selon le PLH, Saint-André, c'est 1754 logements prévus d'ici 2028 soit 37% des objectifs de la couronne nord de la MEL sur 4,5% de la surface. Le nombre de constructions est déjà très élevé à Saint-André alors même qu'aucun logement n'est prévu dans la programmation 2022-2028 sur la friche Solvay ! Or, les maires des bords de Deûle sont en train de décider en 2024 d'ajouter environ 500 logements à la note déjà salée de la densification de la commune. Et ce, en dehors de toute programmation... et peut-être en dehors de toute concertation.

Car la concertation sur le parc porte une ambiguïté : **est-ce que cette concertation "Construisons le parc de Bords de Deûle" avec ses invariants imposés, fait foi pour tous les éléments du projet global** (500 logements, piscine, équipements publics, voirie...) ?

Il serait choquant que la MEL n'engage pas d'autres procédures de concertation pour chacun de ces éléments structurants du projet : **nous demandons et attendons donc une procédure complète de dialogue citoyen, évaluation environnementale et enquête publique pour toutes les composantes du projet** :

- le projet d'urbanisation,
- la piscine métropolitaine,
- les équipements publics,
- la voirie et l'accessibilité.

Cette concertation doit faire la lumière sur les études (dont impact sur la biodiversité et pollution des sols), les scénarios et la justification des choix préférentiels mis au débat.



Vue aérienne de la friche Solvay (via le site internet de la MEL).

## **Sur le fond du projet**

La transformation de la friche Solvay ne doit pas se faire au détriment de la préservation de l'environnement et de la santé des habitant.e.s. **Les orientations actuelles soulèvent de nombreuses interrogations quant à leur cohérence avec les besoins de notre ville et les attentes des habitant.e.s.**

### **1. Un objectif à clarifier : entre parc métropolitain et pression immobilière**

Le projet initial d'un parc métropolitain semblait répondre aux aspirations des habitant.e.s en proposant un espace vert structurant. Or, l'accent est désormais mis sur la construction de logements denses, avec un coefficient de 0,7 sur une profondeur de 100 mètres le long de la rue Félix Faure. Cette évolution, motivée par la rentabilité financière, risque de trahir l'ambition initiale et de fragiliser l'acceptabilité sociale du projet. D'ailleurs, l'absence de détail sur le nombre de logements soulève des inquiétudes. Nous demandons un retour à l'équilibre entre espaces naturels et aménagements urbains.

### **2. La santé publique au cœur des préoccupations**

**La friche Solvay, marquée par une histoire industrielle, impose une vigilance particulière sur les enjeux de pollution. À ce jour, aucune mesure concrète de dépollution n'a été annoncée.** Ce silence est préoccupant, notamment dans l'hypothèse d'une construction d'école ou d'équipements publics. Nous appelons à un audit environnemental transparent et à des garanties fortes en matière de dépollution.

### **3. Une densité maîtrisée pour une qualité de vie préservée**

Le choix d'une densification importante ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des habitants actuels et futurs. La saturation des infrastructures existantes, notamment en termes de circulation et de stationnement, est une inquiétude majeure. Nous demandons une étude d'impact complète en matière d'accessibilité.

### **4. Une gestion intercommunale transparente et cohérente**

Le transfert du projet et des équipements, comme la piscine métropolitaine, sous la responsabilité financière de la MEL, appelle à un débat sur les coûts et leur répartition. Il est indispensable d'assurer une gestion financière transparente et équitable afin de garantir la bonne utilisation des deniers publics.

#### **Nos recommandations :**

- Rééquilibrer le projet pour préserver l'idée de parc métropolitain.
- **Mener une dépollution complète, suivie d'un audit indépendant.**
- Réduire la densité des constructions et adapter les infrastructures aux besoins réels.
- Instituer un comité de concertation permanent et inclusif.
- Assurer une communication claire sur les coûts et les responsabilités liés à la gestion des équipements métropolitains.